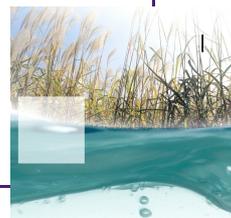


DÉFINITION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES POUR L'EAU POTABLE ALLUVIONS DU ROUBION ET DU JABRON



2010 - 2015

SDAGE
Rhône-Méditerranée

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La Directive Cadre sur l'Eau demande que les Etats membres désignent dans chaque district hydrographique les masses d'eau utilisées pour l'eau potable ou destinées, pour le futur, à un tel usage. Les zones identifiées sont à inscrire au «registre des zones protégées» prévu à l'article 6 de la DCE .

Le texte de la DCE indique également que les eaux captées dans ces zones devront se trouver dans un état ne nécessitant qu'un traitement minimum avant leur mise en distribution pour satisfaire les exigences de qualité fixées pour les eaux distribuées par la directive AEP 98/83/CE..

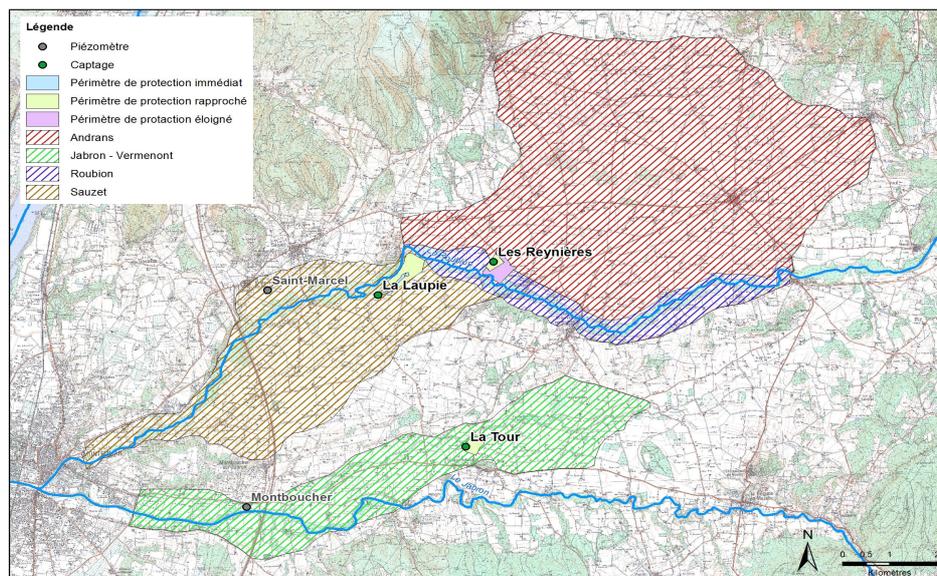
Vis-à-vis des objectifs applicables aux zones d'alimentation en eau potable, l'article 7.3 de la DCE demande aux Etats membres d'«assurer la protection nécessaire afin de prévenir la détérioration de la qualité de manière à réduire le degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau potable».

Le SDAGE Méditerranée a défini la notion de ressource stratégique sur les critères suivants:

- Qualité chimique conforme ou voisine des limites de qualité des eaux distribuées tels que fixées dans la directive 98/83/CE
- Quantité importante et significative en terme de sécurisation et/ou diversification,
- Proximité des zones de forte consommation (actuelles ou futures) et coûts d'exploitation acceptables

Parmi ces ressources stratégiques il faut distinguer celles qui sont déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent, de celles qui sont encore faiblement sollicitées à ce stade mais dont le potentiel doit être préservé à ce jour pour la satisfaction des besoins futurs à moyen ou long terme.

Pour ces ressources, la satisfaction des besoins AEP doit être reconnue comme prioritaire par rapport aux autres usages avec comme objectif d'en préserver la disponibilité sur le long terme en mettant en oeuvre des programmes d'action spécifiques. L'affichage de ces zones permet également de les prendre en compte lors de la mise au point des SCOT, PLU ou Directives territoriales d'aménagement.



Identification des zones aquifères utilisées pour l'eau potables sur le bassin versant Roubion-Jabron

1. ETAT DE SOLLICITATION DE LA RESSOURCE

Sur le territoire concerné par l'étude, les eaux souterraines (en particulier l'aquifère de la plaine de Valdaine) sont principalement sollicitées pour l'alimentation en eau potable (AEP) et de manière résiduelle depuis 2003, pour l'irrigation.

Au cours de cette dernière décennie, les prélèvements sur les ressources du bassin versant pour un usage AEP ont nettement pris le pas sur l'usage agricole.

La profession agricole s'est en effet en grande partie tournée vers une alimentation par les eaux du Rhône, avec le développement des réseaux sous-pression du SIIME (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de Marsanne et ses Environs) et du SIIRME (Syndicat Intercommunal d'Irrigation Rhône Montélimar), diminuant ainsi considérablement les volumes prélevés, notamment dans les eaux souterraines de la plaine de Marsanne qui ne sont aujourd'hui pratiquement plus exploitées.

Trois captages cumulent à eux-seuls 90% des prélèvements en eau potable du bassin versant avec un volume total compris selon les années entre 2 et 3 millions de m³:

–La galerie drainante de La Laupie alimente le réseau de Montélimar le volume prélevé varie entre 400 000 et 1,9 millions de m³/an (moyenne 1,4 millions de m³)

–La galerie drainante de La Tour à La Batie Rolland alimente également le réseau de Montélimar le volume prélevé varie entre 0 et 300 000 m³/an (moyenne 100 000 m³)

–Le puits des Reynières à Bonlieu-sur-Roubion alimente le réseau du Syndicat du Bas Roubion le volume prélevé varie entre 350 000 et 650 000 m³/an (moyenne 500 000 m³)

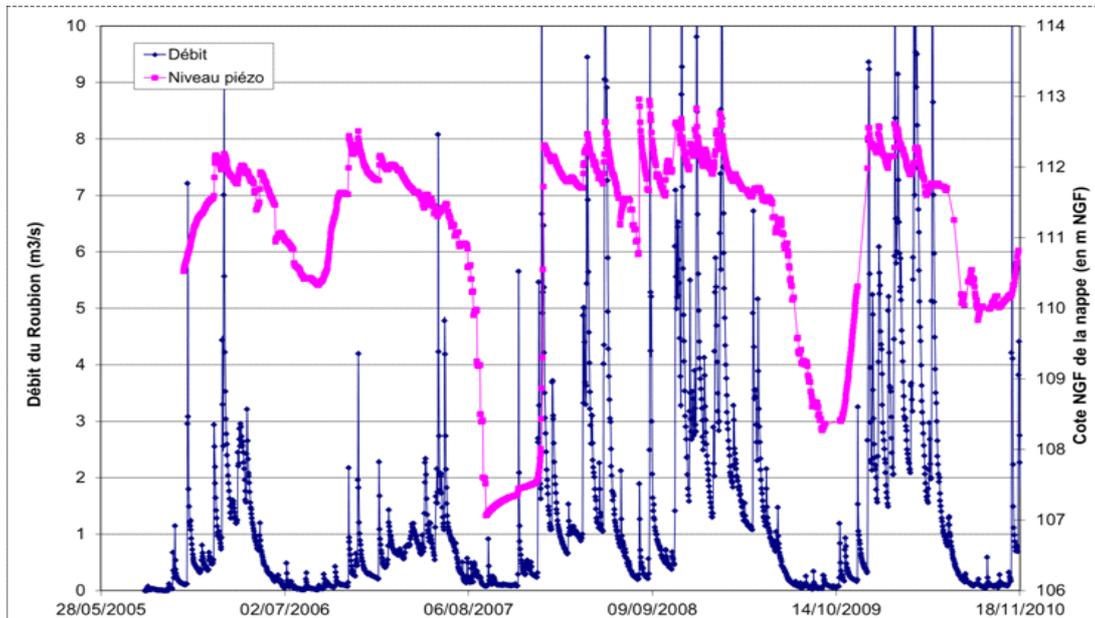


Localisation des captages AEP structurants

Les nappes des terrasses alluviales ne sont actuellement pas dans un état déficitaire sous l'effet d'une surexploitation.

Les ouvrages existants impactent peu le niveau général de la nappe qui dispose d'une capacité de recharge naturelle de l'ordre de 30 millions de m³/an soit près de dix fois le volume prélevé cumulé sur les aquifères de la zone étudiée.

Comme le montre le suivi piézométrique à Saint Marcel Les Sauzet, les nappes des terrasses alluviales bénéficient d'une recharge en période hivernale qui assure une bonne reconstitution du stock d'eau.

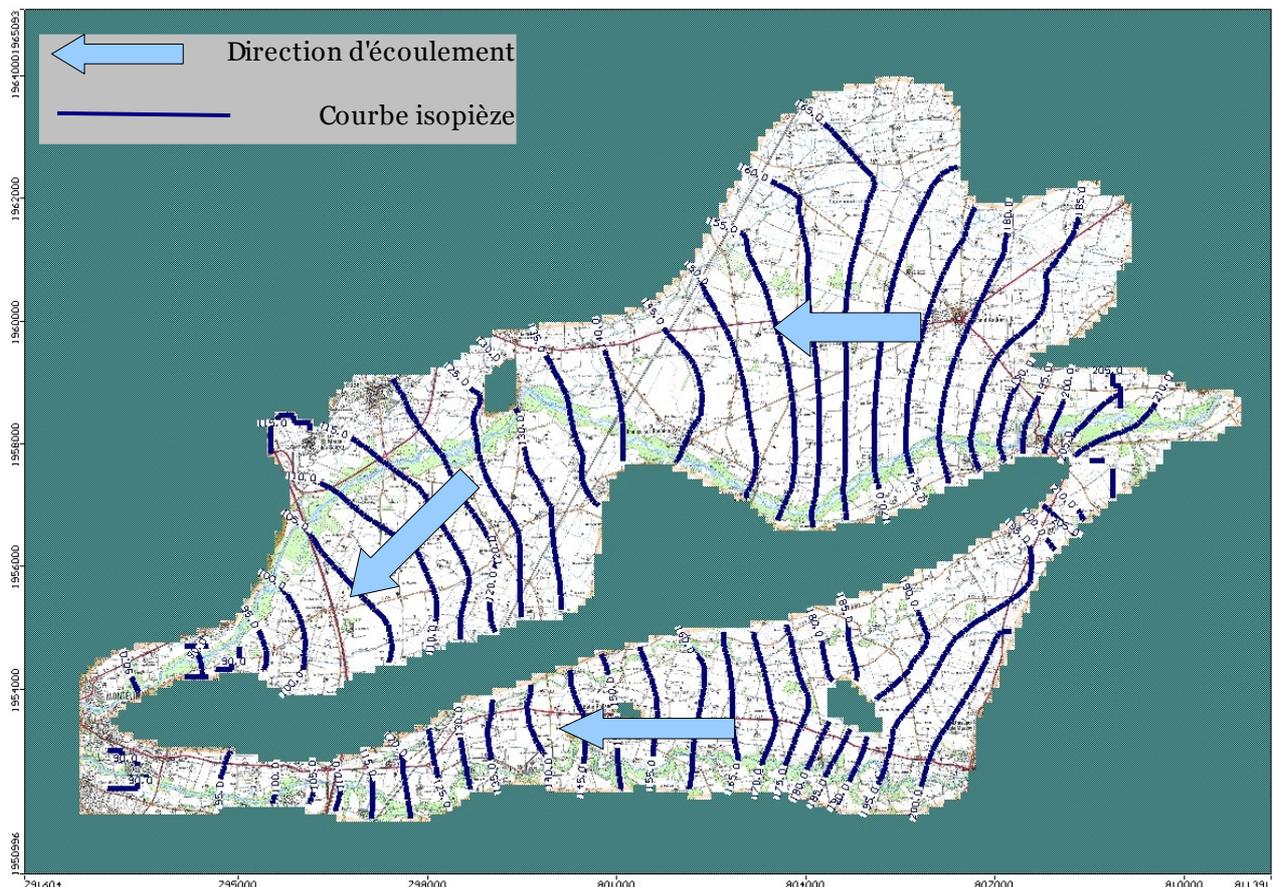


Variations des débits du Roubion et des niveaux de la nappe au piézomètre de Saint Marcel Les Sauzet entre 2005 et 2010

2. CARACTÉRISTIQUES DES AQUIFÈRES

Les nappes exploitées pour l'eau potable dans les secteurs aval des bassins du Roubion et du Jabron appartiennent à la terrasse fluviatile quaternaire constituée par une dizaine de mètres d'alluvions perméables saturées en eau sur les deux tiers de leur hauteur.

L'alimentation de la nappe est essentiellement liée aux précipitations. Ainsi, l'infiltration qui va contribuer à la recharge de l'aquifère représente en moyenne une lame d'eau annuelle de 230 mm. La direction principale d'écoulement souterrain est orientée d'Est en Ouest, en conformité avec celle des cours d'eau.



Piézométrie de la nappe

3. RESSOURCE STRATÉGIQUE: ZONE PRIORITAIRE ACTUELLE

Les modes de captages présents sur le territoire sont adaptés à la faible épaisseur de l'aquifère en privilégiant les ouvrages à faible rabattement (galerie drainante et puits en gros diamètre). Ils disposent de périmètres de protection adaptés aux débits autorisés par les Arrêtés préfectoraux de DUP.

L'objectif d'un classement de la nappe en ressource stratégique pour l'AEP est double:

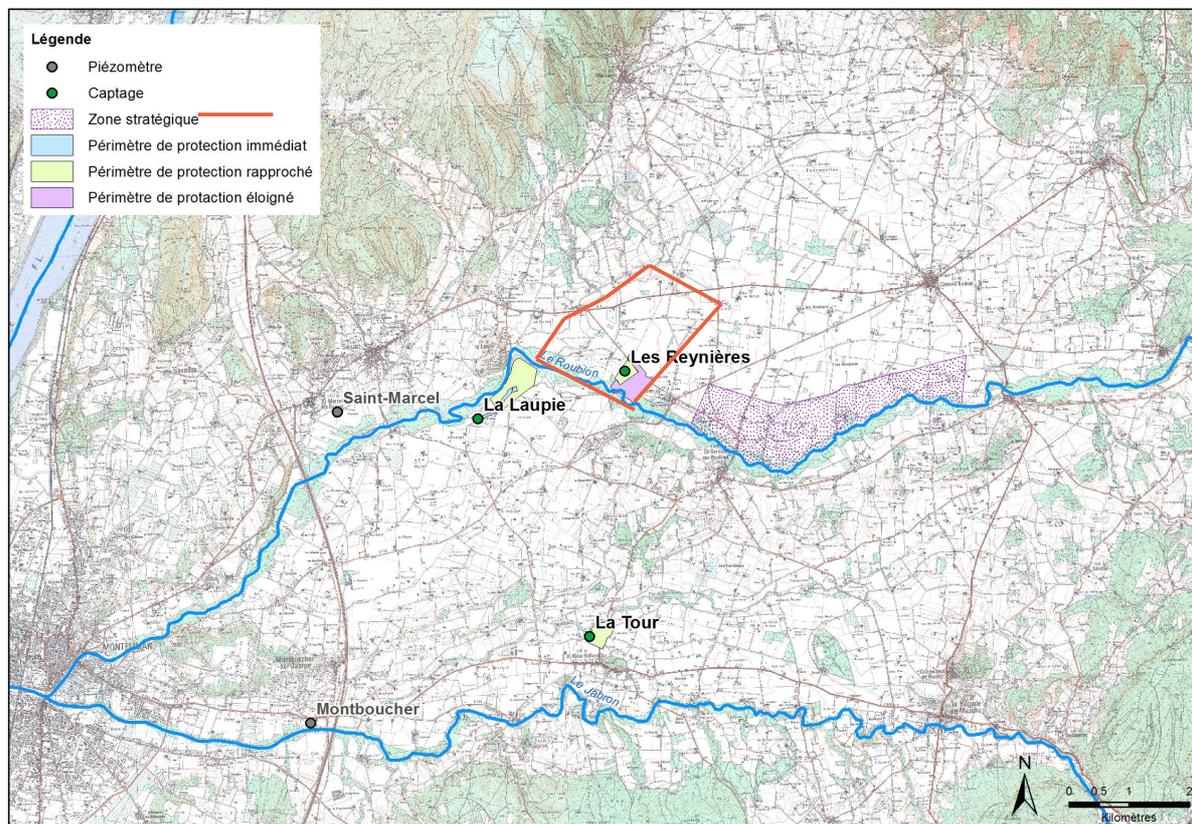
- permettre de faciliter la reconquête d'une qualité suffisante pour la production d'eau brute destinée à l'AEP dans le cas des deux galeries drainantes de La Laupie et de La Tour (Commune de Montélimar)
- Préserver un espace potentiel d'extension des périmètres de protection réglementaire en cas d'accroissement du pompage sur le puits des Reynières (Syndicat des Eaux du Bas Roubion) en fixant les conditions actuelles de l'occupation des sols au moyen des documents d'urbanismes opposables (PLU, SCOT, directive territoriale d'aménagement). En cas d'augmentation future des prélèvements pour l'AEP en zone stratégique, un réajustement des autorisations portant sur les autres usages sera nécessaire en vue de respecter la préconisation de gel global des prélèvements en nappe qui découle de l'étude «Volume Prélevable»

Ces mesures s'articulent avec les actions de maîtrise des effets des pratiques agricoles sur la qualité des eaux souterraines par l'application des prescriptions en zone vulnérable «Nitrate» ou la mise en œuvre d'actions contractuelles à l'intérieur d'une aire d'alimentation de captage prioritaire.

4. RESSOURCE STRATÉGIQUE: ZONE D'INTÉRÊT STRATÉGIQUE

A l'heure actuelle seule la partie Sud de la plaine des Andrans dispose du potentiel aquifère ainsi que de la qualité physico-chimique minimale permettant de la qualifier de ressource stratégique. Ce secteur est néanmoins d'une extension trop restreinte pour pouvoir faire l'objet d'un classement à court ou moyen terme dans un contexte général de ressources relativement peu sollicitées par les collectivités et bien diversifiées. Une étude basée sur la modélisation des transferts de nitrate en solution est donc nécessaire à l'échelle de la plaine des Andrans pour justifier un pronostic de recouvrement d'une qualité acceptable en vue de la production d'eau brute pour l'AEP à moyen et long terme avec une capacité équivalente à celle que l'on peut atteindre en cumulé sur les trois captages structurants (3 millions de m³/an).

La carte ci-dessous présente la localisation des points d'eau existants et de la zone d'intérêt stratégique. En cumulant un accroissement des prélèvements sur le site des Reynières et la création d'un nouveau point d'eau en amont de Bonlieu, le volume attendus global provenant de la zone d'intérêt stratégique serait de l'ordre d'1 million de m³.



Délimitation de la ressource stratégique d'intérêt potentiel dans la partie Sud de la plaine des Andrans

Pour en savoir plus :

Agence de l'eau RM&C : <http://www.eaurmc.fr/>

Artelia : <http://www.arteliagroup.com/> - Thierry MONIER/Claire MANUS